RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 23 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt- trois mai, à dix heures

le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire sortant.

DATE D'AFFICHAGE: 28/05/2020

<u>PRÉSENTS</u>: MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE, Patrick DUMOULIN, Stéphane RICHARD, Giovanni BOSCO, Denis BRUNEL, Paolo LEROY, Didier MARECHAL.

Mesdames Marie- Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN- BECQUET, Maric-Odile CREPIN, Cécilia HEDOUIN, Cassandra DELANCHY, Nicole GIGUERE

Monsieur Philippe DINE ouvre la séance à dix heures et cinq minutes, et procède à l'appel de tous les conseillers présents.

Monsieur Philippe DINE propose au conseil récemment élu de passer à l'élection du Maire et demande qui est candidat(e)

Monsieur Didier BARDET lève la main et se porte candidat pour le poste de MAIRE de la commune de Daours.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se manifeste.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller(ère) se lève tour à tour, passe dans l'isoloir, et dépose leur bulletin de vote dans l'urne.

Après le passage des 15 conseillers(ères) élu(e)s, le dépouillement a lieu sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, conseiller élu le plus âgé, en tant que président de bureau, assisté de Madame Cassandra DELANCHY, conseillère la plus jeune élue, en tant qu'assesseur.

A l'issue du dépouillement, Monsieur Didier BARDET est élu Maire de la commune de Daours au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Bardet, Maire, préside alors la séance du conseil municipal.

Il explique qu'il faut maintenant prendre une délibération pour fixer le nombre d'adjoints de la commune. En fonction du nombre de ses élus (15), la commune s de Daours a droit à 30 % de ses élus, soit 4 adjoints maximum ; il propose donc de passer au vote pour nommer 4 adjoint(e)s.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Daours adopte à l'unanimité la proposition de 4 adjoint(e)s pour la commune de Daours.

Monsieur BARDET, Maire, propose de passer à l'élection du 1erAdjoint(e), chargé(e) des travaux et des espaces verts.

Il demande qui fait acte de candidature :

Monsieur Philippe DINE lève la main et se porte candidat au poste de 1er Adjoint de la commune de Daours

Aucun(e) autre candidat(e) ne se manifeste.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller(ère) se lève tour à tour, passe dans l'isoloir et dépose leur bulletin de vote dans l'urne.

Après le passage des 15 conseillers(ères), le dépouillement a lieu et à l'issue de ce dernier, Monsieur Philippe DINE est élu 1^{cr} Adjoint de la commune de Daours.

Puis, Monsieur Bardet, Maire, propose de passer à l'élection du ou de la 2^{ème} adjoint(e), chargé(e) des finances et du budget ; il demande qui est candidat(e).

Madame Marie Christine SINOQUET lève la main et se porte candidate à ce poste. Aucun(e) autre candidat(e) ne se manifeste.

A l'issue du vote effectué toujours dans les mêmes conditions (vote à bulletin secret), et du dépouillement, Madame Marie-Christine SINOQUET est élue 2ème Adjointe de la commune de Daours.

Monsieur Bardet, Maire, propose alors de passer à l'élection du ou de la 3^{ème} adjoint(e), chargé(e) des manifestations et animations de la commune. Il demande qui est candidat(e);

Mesdames Delanchy, Giguère, Hédouin, et Stocklin-Becquet se portent candidates.

A l'issue du vote et dépouillement, Madame Michèle STOCKLIN -BECQUET est élue 3ème adjointe de la commune de Daours.

Monsieur Bardet, Maire, propose alors de passer à l'élection du ou de la 4^{ème} adjoint(e) de la commune, chargé(e) des affaires scolaires et de la gestion des salles communales ; il demande qui est candidat(e).

Messieurs Bosco et Leroy lèvent la main et se portent candidats à ce poste.

A l'issue du vote et du dépouillement, Monsieur Giovanni BOSCO est élu 4ème adjoint de la commune de Daours.

Monsieur Bardet, Maire, demande ensuite au conseil municipal de voter pour élire les représentants de la commune de Daours, au conseil communautaire de la communauté de communes du Val de Somme.

La commune de Daours a droit à un délégué titulaire, le Maire, et à un délégué suppléant. Monsieur Bardet, Maire, propose de nommer Monsieur Dine, 1^{er} Adjoint, délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Daours vote à 14 voix « pour » et une abstention pour leurs deux délégués :

Monsieur Didier Bardet, délégué titulaire

Monsieur Philippe Dine, délégué suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à douze heures.

Le Maire, Didier BARDET